

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 96 (1951)
Heft: 8

Artikel: En temps de guerre le pompier sera roi
Autor: Augeron, Lucile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En temps de guerre le pompier sera roi

Il paraît que M. Henri Queuille, ministre de l'Intérieur, a été fort ému lorsqu'il a appris :

1^o qu'il était le grand maître de la Défense passive en France ;

2^o que les services de la « D. P. » avaient disparu depuis cinq ans... administrativement au moins !

C'est évidemment très ennuyeux d'être le grand maître d'une organisation qui n'existe pas. Mais, en fait, la Défense passive existe : elle s'appelle le « Centre national de Protection civile » qui dépend, ô ironie, du Ministère de l'Intérieur. Pratiquement, ce sont les pompiers qui y règnent. Et le fameux plan de défense passive dont on parle tant ne sera autre que le plan de coordination de services existants qui fonctionnent depuis fort longtemps.

Un service de Protection civile, aussi utile en temps de paix qu'en temps de guerre, va être mis sur pied. Il interviendra dans toutes les grandes catastrophes : inondations, incendies de forêts, incendies de landes, catastrophes de chemins de fer, accidents de montagne, accidents aériens, naufrages, etc... C'est dire que l'entraînement ne manquera pas puisqu'au programme figurent même les accidents survenus aux spéléologues !

GENDARMES ET POMPIERS

FORMENT LE NOYAU DE L'ORGANISATION

Les troupes de choc, de premier choc, de la Protection civile sont essentiellement les gendarmes et les pompiers. Dans tous les cas, ce sont eux qu'on prévient les premiers. Les gendarmes ont toujours le numéro des pompiers, et un commandant de sapeurs-pompiers a dit pittoresquement aux hommes qu'il est chargé d'entraîner : « Mettez toujours les gendarmes dans le bain : il y a une permanence à la gendarmerie ! »

Mais bien d'autres services seront coordonnés autour de ces deux cellules essentielles : la S.N.C.F., l'Electricité et le Gaz de France qui doivent intervenir pour couper le courant, l'adduction de gaz ou pour limiter les dégâts produits par la chute de lignes à haute tension. Les Services de Santé et la Croix-Rouge sont, bien entendu, parmi les plus importantes des organisations mobilisées, mais les Mines et les Ponts et Chaussées (surtout en cas de catastrophes minières) participent également au sauvetage, ainsi que les associations privées de sauvetage et les donneurs de sang. Les P.T.T. mettent leurs transmissions à la disposition de la Protection civile. L'aviation civile, c'est-à-dire les aéro-clubs et les compagnies de transport doivent jouer un rôle important. Tous ces services sont en liaison avec les autorités militaires.

LE CERVEAU DE LA DÉFENSE PASSIVE

Si le « cerveau » du futur organisme de coordination se trouve place Beauveau à Paris, en province c'est à la Préfecture que siègera le service central de coordination, divisé en quatre sous-services : 1^o Renseignements, liaisons, transmissions ; 2^o Services de secours et de sauvetage ; 3^o Service de santé et soins médicaux ; 4^o Service des transports. Le premier service est dirigé par le commissaire, chef des renseignements généraux. Le deuxième par l'inspecteur départe-

mental de la Protection civile ; le troisième par le directeur départemental de la Santé, et le quatrième par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Au-dessus du préfet qui a la haute main sur ces différents services, planerait l'I.G.A.M.

L'I.G.A.M. n'est pas un animal (préhistorique comme la consonance du mot prêterait à le croire), c'est « l'Inspecteur Général de l'Administration en Mission extraordinaire », Autrement dit le superpréfet. Les I.G.A.M. sont au nombre de vingt, un par région militaire et ils règnent sur tous les services départementaux de Protection civile de leur région.

Supposons qu'une catastrophe « pacifique » survienne : La gendarmerie, généralement prévenue la première, alerte les pompiers (les pompiers sont toujours présents qu'il s'agisse d'un incendie, d'une inondation, d'une explosion, d'un affaissement de terrain, etc.) et l'organisme cantonal de secours. Celui-ci prévient la Préfecture car, seul, l'organisme départemental est habilité pour appliquer le plan de secours prévu à l'avance. Alors, selon les cas, les pompiers de la Préfecture, les Ponts et Chaussées (pour les déblaiements), la Croix-Rouge, le sauvetage en mer ou en montagne, les C.R.S., etc., se rendent sur les lieux. Ceci, bien entendu, au cas où les moyens locaux sont insuffisants. Dans le cas des incendies des landes, on a commencé à se rendre maître du feu quand les pompiers des préfectures, la troupe, etc., sont arrivés, les pompiers locaux, la plupart du temps bénévoles, n'étant pas équipés. Le commandement unique a également changé la face de la catastrophe ; n'avait-on pas vu deux maires dans l'impossibilité de s'entendre au sujet d'un contre-feu ?

LE POMPIER SERA ROI

Les pompiers dépendent actuellement des municipalités. Sans doute la nouvelle organisation de la Protection civile verra-t-elle enfin la création du corps national des sapeurs-

pompiers, car comme nous a dit l'un d'eux : « en cas de guerre, le sapeur-pompier sera roi ! »

En cas de guerre, toute cette organisation fonctionnant déjà en temps de paix se trouvera à pied-d'œuvre et parfaitement entraînée à son rôle. Le sapeur-pompier aura la grande vedette, les bombardements les plus « efficaces » se faisant par bombes incendiaires. Aussi, un grand plan de décentralisation est-il à l'étude. On a tiré la leçon d'Hiroshima où tous les services de secours furent détruits les premiers ainsi que les moyens de communication car ils se trouvaient groupés dans le centre de la ville. Pendant deux ou trois jours le reste du Japon ignore qu'Hiroshima n'était plus.

Quant aux cadres de volontaires de l'ancienne Défense passive, ils se sont groupés en associations. Ils peuvent tous suivre des cours au centre national de protection, même volontaires, en temps de guerre ou de paix, ils auront droit aux dommages dus aux sauveteurs requis ! Presque tous ont gardé leur sifflet et leur masque à gaz. Signalons à ce sujet que dix millions de masques de 1939 ont été récupérés et sont en état de fonctionner. Et tous les abris « sérieux » subsistent encore. Ce qui manque, ce sont les crédits pour acheter des camions-citernes, destinés aux régions qui manquent d'eau, sans parler du cas de rupture des canalisations.

Même si l'on met quelque temps à élaborer le plan de coordination dont nous venons de parler, en cas de catastrophe imprévue, les services existent, ils fonctionnent séparément et ne demandent qu'à fonctionner ensemble. Le ciel aidant, le système D, principal moteur du Français, fera le reste.

COPYRIGHT LUCILE AUGERON
